

# RÉGLEMENT

Épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade et organisée par l'Association des Foulées Nantaises, ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 2007 et avant (Chezin'nature), (Chezin'run), hommes et femmes.

## ORGANISATION GÉNÉRALE DES DEPARTS :

La Chezin'Nature 18 km  
Départ Stade de Procé NANTES à 10 h 30  
La Chezin'Run 10 km  
Départ Stade de Procé NANTES à 10 h 30

## ORGANISATION DES ARRIVÉES :

Pour les 2 courses, les arrivées se feront au Stade de Procé à NANTES. Récompenses sur le site d'arrivée.

**DROIT D'INSCRIPTION :** (Les prix indiqués ci-dessous seront majorés de 3 €uros à partir du 12/04/2025 et de 6 €uros sur place).

Chezin'Nature - 18km : FFA 15 €, Autres 17 €

Chezin'Run - 10 km : FFA 12 €, Autres 14€

Mode de règlement : chèque libellé à l'ordre de : "Les Foulées Nantaises" à joindre à l'inscription.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Les inscriptions sont à adresser :

Par courrier à l'adresse suivante

LES FOULÉES NANTAISES  
13 rue de Coulmiers  
44000 NANTES CEDEX

Par internet :

[www.lesfouleesnantaises.fr](http://www.lesfouleesnantaises.fr)

**DOSSARDS avec puce électronique :** la participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas, être réduit, ni découpé, ni plié, sous peine de disqualification. **Toute puce non rendue ou détériorée vous sera facturée 15 €uros.**

**Retrait :** Samedi 19 Avril 2025 de 10h00 à 19h00 chez DECATHLON Atlantis et le jour de l'épreuve sur le lieu de départ jusqu'à 9 h 30.

**CERTIFICATS MÉDICAUX – LICENCES :** Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les non licenciés. Merci de fournir un PPS (Parcours de Prévention Santé) à réaliser sur le site de la FFA (<https://pps.athle.fr/>). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant le jour de l'épreuve (soit le 20 janvier 2025). Pour les licenciés FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir) joindre photocopie de la licence (2024-2025). Licenciés Athlétisme d'une Fédération agréée (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP, UNSS.) : joindre photocopie de la licence 2024-2025 (recto et verso) sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou bien de la course à pied en compétition ou bien de l'Athlétisme en compétition.

**ACCOMPAGNATEUR :** aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

**CHRONOMÉTRAGE – CLASSEMENT :** assurés par le club organisateur.

**RAVITAILLEMENT :** au 10<sup>ème</sup> km sur la Chezin' Nature.

**PARCOURS :** voir l'itinéraire et le profil sur le site : [www.lesfouleesnantaises.fr](http://www.lesfouleesnantaises.fr).

**SIGNALISATION :** rubalise, fléchage au sol et en hauteur.

**DOUCHES :** sur le site arrivée au Stade de Procé à Nantes. **Selon le protocole sanitaire.**

**RESTAURATION :** vente de boissons, galettes et de sandwiches sur le stade. **Si possibilité et selon le protocole sanitaire.**

**ASSURANCE :** les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

**RÉCOMPENSES :** 3 premières femmes et 3 premiers hommes sur le 10 km et sur le 20 km. Un tee-shirt sera remis à chaque arrivant.

**SERVICE MÉDICAL :** assuré par des médecins et des secouristes.

**CONTROLE ANTIDOPAGE :** il peut éventuellement avoir lieu sur le site d'arrivée.

**SÉCURITÉ :** chaque concurrent devra impérativement respecter les consignes ou ordres donnés par les services de Police, Gendarmerie, Service Médical, Signaleurs et Commissaires de course. Tout manquement entraînera la mise hors course.

**RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :** pas de jet de papier, bouteilles vides, emballages, etc... hors zones de ravitaillement où des poubelles seront mises en place à cet effet. **En cas de non-respect, l'organisateur pourra prononcer l'exclusion.**

**UTILISATION D'IMAGE :** j'autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître.

**RÉSULTATS :** consultables sur notre site [www.lesfouleesnantaises.fr](http://www.lesfouleesnantaises.fr)

## Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Nom et Prénom du responsable légal :

autorise ma fille, mon fils (rayer la mention inutile) à participer à l'épreuve du 10 km du Super Trail Nantais

Signature :

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Licenciés FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir) joindre photocopie de la licence (2024-2025).

Licenciés Athlétisme d'une Fédération agréée (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP, UNSS.) : joindre photocopie de la licence 2024-2025 (recto et verso) sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou bien de la course à pied en compétition ou bien de l'Athlétisme en compétition.

**POUR LES NON LICENCIÉS :** le certificat médical n'est plus obligatoire. Merci de fournir un PPS (Parcours de Prévention Santé) à réaliser sur le site de la FFA (<https://pps.athle.fr/>). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant le jour de l'épreuve (soit le 20 janvier 2025)

NOM Prénom :

Club FFA :

N° de licence :

Adresse  
(Obligatoire) :

Code Postal :  Ville :

Pays :

Tél :  Email :

Année de naissance :  Sexe :  Masculin  Féminin

Individuel,  Club Association,  Uniforme,  Entreprise,

Club ou Association :

Entreprise :

NOM Prénom :

Année de naissance :  Sexe :  Masculin,  Féminin,

Je m'inscris pour : (cochez les cases de votre choix)

Chezin'Nature (18 km) :

FFA 15 €, Autres 17 €

Chezin'Run (10 km) :

FFA 12 €, Autres 14 €

Après le 12/04/2024 + 3 €uros

Inscription sur place : + 6 €uros

**NOTA :** Seules les inscriptions complètes seront validées  
(sous réserve que le nombre maximum de participants ne soit pas atteint).

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris  
connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Signature :

